

Direction : Direction Générale des ressources

Direction des achats et de la commande publique

REF : DACP2010013

Signataire : ED/OL

OBJET : Centre Nautique : marché en entreprise de travaux publics pour la rénovation et l'exploitation des installations de chauffage, de traitement de l'air et de traitement de l'eau. Approbation de l'avenant n°4 avec la société COFELY.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur appel d'offres, passé en 1998 avec la société ELYO,

Vu le projet d'avenant n°4,

Vu l'article 20 du code des marchés publics,

Vu le budget communal,

Considérant le transfert du marché de la société ELYO à la société COFELY

Considérant que les travaux de reconstruction du Centre Nautique entraînent, de facto, des modifications dans l'exploitation des installations techniques confiée à l'entreprise COFELY titulaire du marché d'entreprise de travaux publics (METP) depuis 1998.

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

DELIBERE :

AUTORISE monsieur le maire, à signer l'avenant n°4, au marché en entreprise de travaux publics pour la rénovation et l'exploitation des installations de chauffage, de traitement de l'air et de traitement de l'eau avec la société COFELY.

le Maire

Jacques SALVATOR